

16 OCT. 2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-04-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 3 septembre 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

**Présents :**

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

**Excusés :**

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Daniel CLUZEL a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION DE VENTE D'EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCAN / DESSERTTE DE CHATEL-GUYON**

A vu de l'avancement des discussions avec la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, le Président demande au Bureau Syndical de se positionner sur le tarif à appliquer pour la vente d'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, en vue de la desserte de Châtel-Guyon.

*Lors de leur réunion du 12 septembre 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont retenu à la majorité, après discussion, un tarif minimum de 0,66 € HT / m3.*

Le Président propose donc au Bureau l'application d'un tarif minimum de 0,66 € HT / m3.

**Le Bureau Syndical,**

Après en avoir délibéré, avec :  
15 voix POUR,  
1 voix CONTRE (G. BONNET),  
Et 0 abstention,

- **DECIDE de retenir un tarif minimum de 0,66 € HT / m3 pour la vente d'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, en vue de la desserte de Châtel-Guyon,**

- **AUTORISE** sous réserve de l'application de ce tarif, le Président à signer la convention de vente d'eau correspondante.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 12 septembre 2024.

Le Président,  
Luc CAILLOUX